

ENVIRONNEMENT. En Loire-Atlantique, la prolifération des ragondins -et à un

Ragondins : une

Marc Pondaven, directeur de Polleniz, s'inquiète : tous les élus locaux ne semblent pas avoir conscience des dangers que représente la multiplication de ces rongeurs.

Presse Océan : le ragondin est une vraie menace ?

Marc Pondaven, directeur de Polleniz : « Bien sûr ! Et cela fait maintenant plusieurs années que cette espèce nous inquiète. Avec toutes les zones humides, elle a trouvé des conditions ultra-favorables en Loire-Atlantique. Désormais, les ragondins sont partout. Ils colonisent les marais, les cours d'eau, la moindre mare... Ce n'est pas sans conséquences parfois dramatiques et coûteuses sur l'Homme, le milieu naturel et les cultures. »

Ils se multiplient en zones rurales mais les villes, elles, sont épargnées...

« N'allez pas croire ça ! L'une des plus fortes concentrations de ragondins est même localisée à Nantes, sur les berges entre le parc-expo de la Beaujoire et le pont de la Tortière, là où sont installées trois bases nautiques... Il est impossible d'estimer de manière fiable la population



Marc Pondaven tire le signal d'alarme sur les ragondins. Photo PO-PMH

de ragondins du département mais nous savons combien nous en éliminons : nos 91 piègeurs en ont capturé 98 000 l'an passé. Il faut savoir, aussi, qu'un seul couple produit 92 descendants en deux ans... »

C'est donc un combat perdu d'avance ?

« Bien sûr, éradiquer l'espèce sera impossible, sauf à y mettre d'énormes moyens. Mais nous parvenons

jusqu'à présent à limiter les impacts sanitaires, écologiques et agricoles grâce au piégeage. Je ne sais pas si nous allons pouvoir continuer car il faut un peu d'argent et les collectivités locales ne sont pas toutes conscientes du problème. »

Vous semblez excédé...

« C'est vrai. On ne prend pas au sérieux. Notre travail en Loire-Atlantique est cité en exemple par l'Eu-

rope mais nous ne sommes pas toujours entendus des élus locaux. Depuis la loi NOTRe, la gestion des milieux aquatiques est passée du Département aux EPCI, les établissements publics de coopération intercommunale, en clair les communautés de communes. Et tout le monde se renvoie la patate chaude budgétaire ! Il nous faut négocier des mois pour une subvention de 20 000 € avec une EPCI qui, deux dossiers plus loin, va voter des millions pour deux ou trois ronds-points... »

Comment envisagez-vous l'avenir ?

« Si, d'ici juin, des ECPI n'ont toujours pas voté notre financement, la lutte s'arrêtera sur certains secteurs. On ne pourra pas faire autrement. Et là... C'est simple. 98 000 animaux non capturés sur un an représentent 2,3 millions de ragondins en plus d'ici deux ans, 72 millions d'euros de pertes agricoles supplémentaires et, sans doute, 750 cas humains de leptospirose. »

Recueilli par Pierre-Marie Hérlaud

BIO EXPRESS

Marc Pondaven, 49 ans, dirige Polleniz, organisme à vocation sanitaire (OVS), ex-FDGdon. Ce réseau régional (115 salariés) coordonne les actions de prévention et de lutte pour la protection des végétaux.

ZOOM



Manon Bonnet, en master 2 Écologie et éco-ingénierie des zones humides. Photo MB

Une étude menée par une étudiante angevine

Mission. Mieux connaître l'espèce et son impact sur le milieu naturel : c'est l'ambition du travail de Manon Bonnet. Durant 6 mois, cette étudiante en Master 2 Écologie et éco-ingénierie des zones humides va travailler avec Polleniz et deux chercheurs de l'UMR 6554 CNRS-LETG de l'université d'Angers. Le titre de sa recherche de fin d'études ? « L'impact des rongeurs aquatiques envahissants dans les zones humides : le cas du ragondin dans les

Pays de la Loire ». Une région où, bon an mal an, 330 000 ragondins sont capturés et tués, dont 300 000 en Loire-Atlantique et Vendée. Ce sera la première étude universitaire sur ce mammifère. L'idée lui est venue à l'automne, lors d'un stage. C'était en Brière et Manon Bonnet a découvert les dégâts provoqués par les espèces envahissantes que sont la jussie (plante aquatique), les écrevisses et, bien sûr, le ragondin.

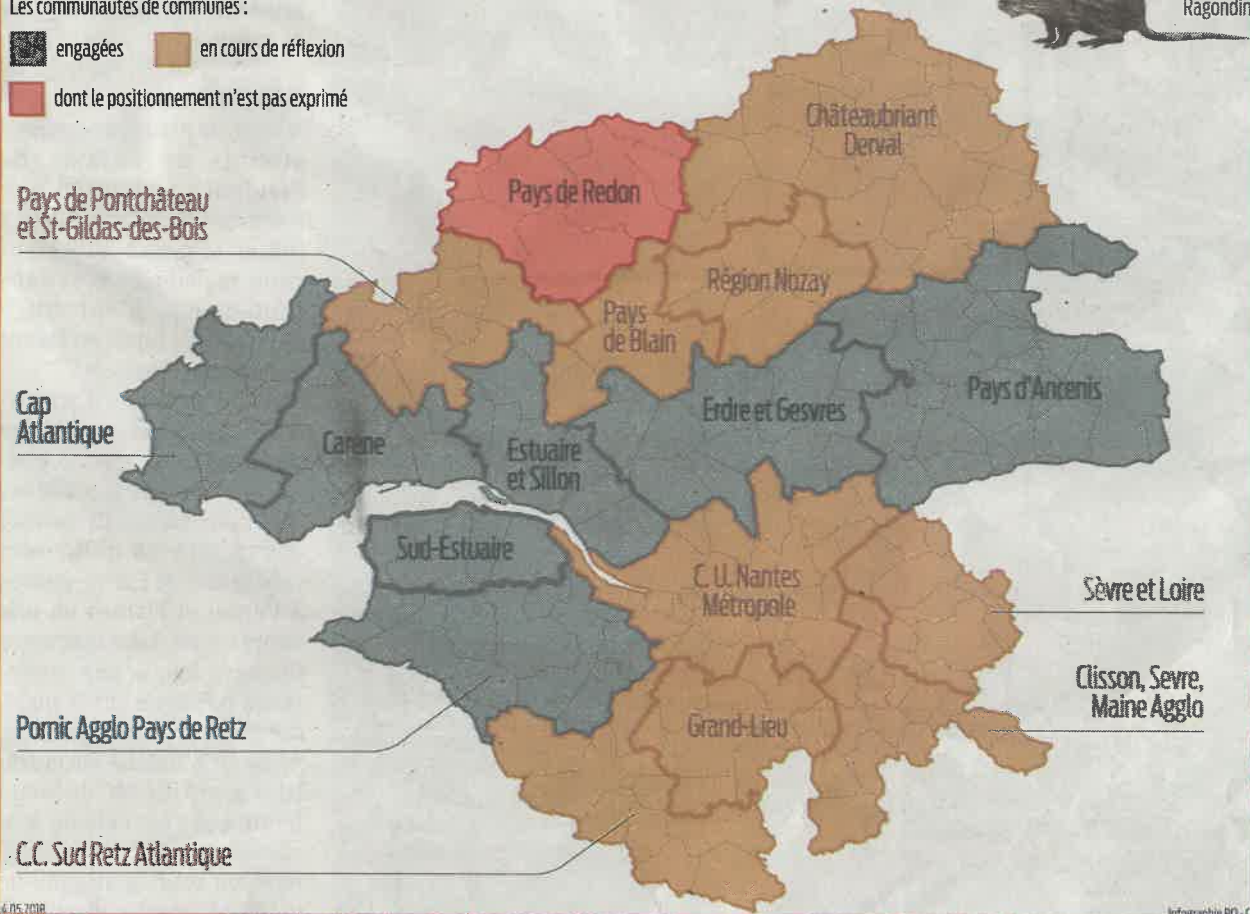
degré moindre des rats musqués- a des conséquences sur la santé, les cultures et le milieu aquatique

bataille déjà perdue ?

FINANCEMENT : TOUTES LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES NE COTISENT PAS

Les communautés de communes :

-  engagées
-  en cours de réflexion
-  dont le positionnement n'est pas exprimé



Des EPCI se font prier pour payer

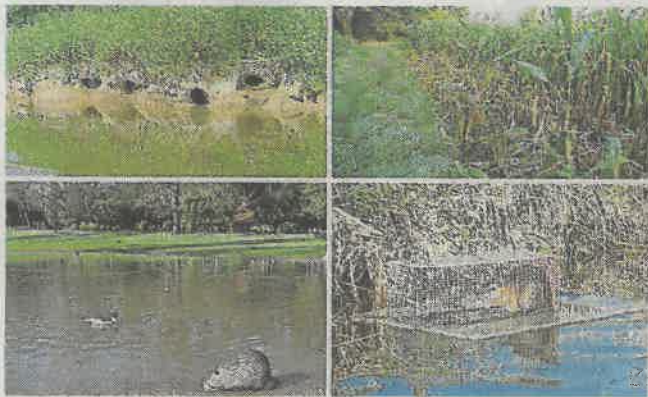
Financement. Il y a celles qui ont, selon Polleniz, « compris l'importance de l'enjeu » et déjà versé leur écot. Celles qui retardent un peu l'échéance. Et celles qui font la sourde oreille. L'infographie est éloquent : aujourd'hui, plus de la moitié des communautés de communes ne sont pas engagées dans le financement du plan de lutte contre les ragondins. Et parmi elles, la plus importante : Nantes métropole. Pourquoi ? « La Gemapi n'a pas de caractère obligatoire et la plupart des communes du territoire cotisent déjà à Polleniz » explique Nantes métropole qui souhaite un diagnostic sur la population de ragondins et les risques engendrés, pour ensuite réfléchir aux moyens de lutte, « avec Polleniz et le conservatoire régional d'espaces naturels ».

Des conséquences à prendre au sérieux

La prolifération des ragondins pourrait faire sourire si les répercussions n'étaient pas si catastrophiques.

1 Sur la santé

Le ragondin véhicule la leptospirose, une bactérie qui peut, chez l'Homme, provoquer des atteintes graves voire la mort. Une procédure a été engagée par la famille d'une adolescente plongée dans le coma après avoir contracté la bactérie en se baignant dans un étang du département. La commune a échappé à la condamnation parce qu'elle cotisait à la lutte contre le ragondin. Les élus ont une obligation de moyens, pas de résultats... Selon les spécialistes, un rongeur sur deux serait por-



Le ragondin, qui colonise même le parc de Procé, provoque des dégâts sur les berges et les cultures. Photo archives PO

teur de la leptospirose. Une enquête de l'institut Pasteur, en 2014, comptabilise 4 cas en moyenne au début des années 2000 puis 8 en 2012 et 9 en 2013. Avec une incidence de 0,93 pour 100 000 habitants, le département est au-delà de la moyenne nationale (0,60). Les ragondins peuvent également transmettre la Grande douve du foie, un vers parasite, et

l'hantavirus, qui entraîne une maladie pulmonaire rare mais grave.

2 Sur les cultures

Un ragondin (10 à 12 kg) consomme chaque jour 30 à 40 % de son poids en végétaux : on imagine les dommages sur les parcelles céréalières ou maraichères. Une étude de Polleniz chiffre à 29,40 € la consommation

annuelle de végétaux agricoles de marais. Dans le bocage, la facture monte à 35,62 €. Les 98 000 bestioles capturées l'an passé représentent donc, au bas mot, une économie de 3 millions d'euros.

3 Sur le milieu

Dans les cours d'eau et les marais, les ragondins détruisent les plantes aquatiques et les roselières où nichent les oiseaux. Mais c'est sur les digues et les chaussées d'étang qu'ils provoquent les plus gros dommages. Les galeries creusées minent les rives jusqu'à provoquer leur effondrement. C'est le paradoxe : les collectivités préfèrent dépenser des millions pour restaurer le milieu aquatique mais n'investissent pas ou peu dans la lutte contre les ragondins, souvent à l'origine des dégâts...

L'INFO EN PLUS

3€ la peau du ragondin

Les piégeurs de ragondins « labellisés » Polleniz, une petite centaine en Loire-Atlantique, sont bénévoles. Ils doivent, chaque jour, relever leurs pièges avant midi afin de libérer les autres espèces capturées. Ces piégeurs bénéficient toutefois d'une petite rétribution pour chaque ragondin, destinée à couvrir leurs frais. Elle dépend aujourd'hui des sommes votées par les communes : généralement entre 2 et 3 € par mammifère. Polleniz souhaite harmoniser les tarifs à 3 €.



Photo archives PO